

Acte de Mariage.



176° 5

Le six mil huit cent trente huit le neuf
du mois de Mai, à dix heures du matin, par
devant nous Jean Bourg-Bourques maire de
la commune de Cussac, canton de Castelnau
Département de la Gironde, officier public
de l'état civil saussigné.

Sont comparus le Sieur Jean Duvergé
instituteur primaire de cette commune et
résident, fils légitime de Jean Duvergé bachelier
et de Catherine Brau, avec lesquels il
demeure au bourg de cette commune; précédant
comme majeur, étant né le cinq Octobre mil
huit cent douze. D'après l'extrait délivré
par nous Jean Bourg-Bourques maire de cette
commune, le sept Mai mil huit cent trente
huit, et du consentement de ses père et
mère d'une part,

Jean
Duvergé
Pétroville
Giraudin

Et demoiselle Pétroville Giraudin native
et habitant de cette commune, étant née
le dix sept novembre mil huit cent seize
D'après extrait délivré par nous Jean Bourg-
Bourques maire de cette commune, le sept Mai
mil huit cent trente huit, fille légitime de
Jean Giraudin, propriétaire, et de Catherine Vermines
décédée le sept novembre mil huit cent dix neuf,
suivant extrait délivré par nous Jean Bourg-
Bourques maire de cette commune, le sept
mai présent année; précédant comme majeure,
et du consentement de son père avec lequel
elle demeure d'autre part.

Lesquels nous requis de procéder

à la célébration du mariage projeté entre eux
dont les publications ont été faites dans cette
commune le vingt neuf Avril et le six Mai
mil huit cent trente huit, sans qu'aucune
opposition ne nous ait été signifiée; faisons droit
à leur requête; après avoir donné lecture des
pièces sus-mentionnées, et du chapitre dix, titre
cinq du livre premier du code civil, concernant les
droits et devoirs respectifs des époux.

Nous avons demandé au futur époux et à la
future épouse, et ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux nous
ayant répondu séparément et affirmativement
nous avons prononcé au nom de la Loi que Jean
Duvorgé et Pétronille Girardin sont unis par
le mariage.

L'Ordonnance a été dressée en présence de Ramona
Gombaud, menuisier, âgé de quarant ans, Pierre
Magnien garde champêtre âgé de cinquante neuf
ans, Jean Hostein propriétaire, âgé de trente ans
Guillaume Roberts aîné, âgé de quarante ans témoin majeur
notaires, habitans de cette commune, qui ont
assisté avec nous, ainsi que l'époux et l'épouse,
le père de l'épouse, le père de l'époux notaire
mère qui a déclaré ne savoir dont acte après lecture faite.

Duvorgé époux Girardin Pétronille épouse
Gombaud
Girardin Jean père Duvorgé père
L. Maire
Roberts aîné Magnien Hostein Bourquet